

Litige sur la facturation d un avocat aprés une question devant e

Par CHALULEAU THIERRY, le 08/04/2008 à 09:15

suite a une annulation de permis de construire a mon nom. ma fille se rend chez un avocat afin de savoir si nous avions un recours. I avocate précise que la consultation est gratuite et déclare qu'une réponse lui sera adressée par téléphone aprés 5 MINUTES dans son cabinet. aucune réponse téléphonique mais un courier de trois page précisant que nous n avions aucun recours et facturé 540 euros. CETTE FACTURATION EST ELLE NORMALE ET SUIS JE OBLIGE DE M EN ACQUITER. MERCI DE VOTRE REPONSE